

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



M. PAUL MABILAIS, un de nos grands éleveurs de chevaux vient de décéder à Saint-Etienne-de-Montluc, où il laisse d'unanimes regrets. Comme son père, M. Julien Mabilais, il s'était consacré à l'élevage du demi-sang trotteur. Lady-Pompon, née dans ses écuries, donna naissance à la brillante lignée des Quasi-Pompon, Ultra-Pompon, El-Pompon et Ker-Pompon, qui remportèrent de nombreuses victoires.

L'EXPOSITION CANINE « Saint-Hubert », qui doit se tenir à Nantes, Cours Cambroune, le 23 juin, recevra des engagements jusqu'au lundi 10, dernier délai.

LE GROUPE VITICOLE du Parlement s'est réuni et a affirmé qu'il faut de toute nécessité, avant les vendanges, que soit votée la proposition de loi tendant à supprimer le sucrage et à n'en autoriser l'emploi que dans les régions où l'usage en est loyal et constant. (On se rappelle à ce sujet l'article de notre président et l'autorisation pour la Loire-Inférieure.)

FERMAGE ET METAYAGE : Une Fédération générale des fermiers et métayers vient de se constituer à Paris, sur l'initiative du Syndicat agricole de la région parisienne, pour étudier et faire aboutir les justes revendications de ses membres. Le siège est fixé 34, rue Taibout (9^e).

L'INDICE DES PRIX, en France, dépasse pour la première fois le niveau des prix mondiaux. L'an dernier l'indice des produits importés était de 673, contre 615 chez nous. L'indice étranger vient de passer à 625, le nôtre à 648 (ce qui coûtait 100 francs en 1914, en vaut 648 aujourd'hui).

BETAIL ALGERIEN : Nous avons importé en 1928 pour 125 millions de bœufs sur pieds en provenance d'Algérie, principalement des moutons.

UN NOUVEAU FERTILISANT : « Le Biodoros », destiné à renforcer la végétation, accroître la précocité et les rendements, est à l'essai en France. Dix grammes de cette poudre mélangés à 200 grammes de terre suffisent pour un hectare. D'origine italienne, le Biodoros a déjà donné d'heureux résultats en Italie, Tunisie et Turquie, au Brésil, Argentine et Uruguay.

ŒUFS « COQUE » ? Peut-on vendre un œuf coque vieux de quinze jours sous cette étiquette ? Le substitut Ribeyre, au tribunal correctionnel de Paris, a prononcé un réquisitoire concluant que le seul élément susceptible de déterminer la qualité des œufs était la largeur de la calotte d'air, celle-ci ne devant pas dépasser le diamètre d'une pièce de vingt sous chez un œuf frais.

LES TEMPS MODERNES



Quelle magnifique voiture... ça doit être à un Rajah, ou à un banquier. — Mais non... c'est celle du marchand de fromages.

Les Assurances Sociales et l'Agriculture

SOYONS VIGILANTS !

Depuis la parution de notre article du 25 mai sur les Assurances sociales et l'envoi de notre PÉRIODIQUÉ, portant les revendications des agriculteurs du département, certains faits nouveaux se sont produits. Résumons-les :

Nos adhérents ont pu constater, tout d'abord, la concordance de nos réclamations, avec le vœu émis par la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, pour qu'une loi spéciale, conforme aux intérêts agricoles, soit préparée et étudiée, dans l'ordre d'un système d'épargne.

Les remarquent de même, aujourd'hui, que les vœux émis le 27 mai par la Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ouest (qui groupe 11 départements, sous la présidence de notre ami, l'éminent sénateur M. de Rougé) corroborent ce que nous demandions à cette place, le 25 mai, à savoir : que cette loi soit établie par palier, suivant un ordre à définir, au fur et à mesure que les circonstances le permettent.

Le 31 mai, les journaux, relatant les séances de la Chambre des députés, nous apprennent que M. Loucheur était monté à la tribune, pour rassurer les agriculteurs et les industriels « qui ne seraient pas en mesure de supporter la charge totale » de 10 % que prévoient les textes.

« Le gouvernement a besoin encore de quelques jours : sitôt en possession des renseignements nécessaires, notamment des observations » des Chambres d'Agriculture, qui se réunissent le 3 juin, il déposera un projet rectificatif. »

Mais M. Loucheur ajoutait : « MEME SI CE PROJET N'EST PAS VOTÉ EN TEMPS UTILE, LA LOI EXISTE, DEMEURE ET SERA APPLIQUÉE. »

Voilà ce qui peut décevoir les plus optimistes, qui chantaient déjà victoire et colportaient que le Ministère du Travail abandonnait sa loi des Assurances sociales, devant l'hostilité des paysans et des médecins, pour ne conserver qu'un risque ou deux, avec cotisation réduite ; autrement dit, l'application par paliers.

Il y a évidemment un certain flottement dans l'air, au sujet des modalités et des rigueurs d'application de la loi, on pourrait même dire un certain recul, un retour au bon sens, à la sagesse paysanne, et cela est dû aux réclamations unanimes des Syndicats et des Chambres d'Agriculture, à l'union et à la volonté de tous les ruraux.

Mais gardons-nous de nous endormir sur ces lauriers — un peu trop épineux — car il existe encore de farouches défenseurs de la loi et beaucoup d'ignorants, ayant une fausse conception des choses agricoles, et par là même hostiles. Ouvrons l'œil pour ne pas laisser voter le fameux rectificatif, mais une nouvelle loi répondant à nos besoins, à nos désirs, aux conditions mêmes de l'existence paysanne.

Il faut que la masse des ruraux de toute la France, et pour ce qui nous concerne, que tous les agriculteurs, syndiqués ou non, de la Loire-Inférieure : propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, domestiques de ferme et travailleurs des deux sexes, directement intéressés par la loi, appuient nos revendications et SIGNENT EN MASSE LES PÉTITIONS que nous faisons circuler.

Il est urgent de nous les retourner avant le vote du rectificatif. Ne pas oublier de mentionner en tête le nom de la commune. Nous n'acceptons pas les doléances des cultivateurs étrangers à la Loire-Inférieure, voulant rester dans le cadre départemental.

« Considérant que l'agriculture est traitée en pauvre, le paysan ne peut faire face à de nouvelles charges, aussi bien qu'il ne peut se procurer, malgré ses longues journées de travail, tous les outils nécessaires à son exploitation, ainsi qu'au confort moderne ;

« Considérant que le droit, le devoir et le travail du paysan et de l'ouvrier doivent s'harmoniser ensemble, pour qu'il résulte un commerce intérieur actif, pour le bien-être général et la prospérité publique ;

« Demandant que l'agriculture soit traitée sur un pied d'égalité avec l'industrie, vis-à-vis des tarifs douaniers, pour obtenir un juste prix de ses produits, en rapport avec le prix de revient. »

(Suivent 78 signatures.)

Depuis les plus gros propriétaires terriens, jusqu'aux petits fermiers, à l'ouvrier, au journalier de campagne, nous recevons des approbations, ce qui nous encourage et nous montre l'unanimité des sentiments, la juste aspiration du monde agricole, son désir de ne pas être encore et toujours sacrifié !

Les habitudes du paysan le poussent à épargner, à constituer une petite réserve, qui lui permettra un jour d'exploiter à son compte, de faire l'acquisition d'une maison, d'un peu de terre, où il pourra élever sa famille. Cela ne lui sourit guère d'opérer des versements à fonds perdus, pour jouir à 60 ans d'une rente viagère, sans avoir en rien amélioré sa situation.

Le système d'épargne préconisé par les Alsaciens et actuellement à l'étude pourrait convenir beaucoup mieux.

Et puis, ces nouvelles charges qu'on veut nous imposer, pourrions-nous encore une fois les supporter ? Ne serait-ce pas plutôt un boulet de forçat que nous traînerions au pied toute notre vie ? Drôle de conception du bonheur social ! Nous aurions le plaisir de payer tout plus cher, sans avoir la compensation de vendre nos produits à un taux plus lucratif.

Voici, d'après les enquêtes faites dans la Sarthe par M. Joseph Brière, dans l'Orne par M. Joseph Aveline, et en Anjou par M. Renaud, quelques-unes des charges qui pèsent sur les cultivateurs, comparativement aux impôts actuels :

SARTHE		Impôts	As. soc.
Canton d'Ecommoy, 8 hect.	400	600	
— du Mans, 10 hect.	500	1.100	
— Beaumont, 12 h.	526	1.100	
— Vibraye, 20 hect.	560	1.200	
ORNE			
17 hectares culture...	943	1.436	
35 hect., dont 17 herb.	1.435	2.217	
58 hect., dont 5 herb.	3.700	4.520	
110 hect., dont 55 herb.	4.887	5.335	
MAINE-ET-LOIRE (Arrondissement d'Angers)			
Ferme de 5 hectares...	275	690	
— 10 —	495	1.755	
— 20 —	1.010	2.255	
— 30 —	1.650	3.395	
— 40 —	2.260	4.400	

Il en serait de même chez nous. Les pays d'herbages demandant moins de main-d'œuvre, seront moins frappés que les régions à grande culture. Ces dernières, les centres viticoles, les tenues maraîchères, etc., nécessitant plus de personnel, seront plus lourdement atteintes.

Non et non ! ne laissons pas passer cette loi, qui écraserait notre agriculture.

A TOUS ? AIDEZ-NOUS ! SIGNONS VITE, PAR MILLIERS, DES PROTESTATIONS !

Ce n'est que de cette façon que nous pourrions nous faire entendre !

R. FAIVRE, Directeur du Syndicat.

Un Brin de Causette...



On me disait, l'autre jour, qu'il y avait en France plus de 33.000 grands passages à niveaux. Etomez-vous après si ces passages causent, tous les ans, un joli nombre d'accidents, parce qu'ils sont ouverts quand ils devraient être fermés... et aussi que, de fois, ils restent fermés, quand faudrait qu'ils soient ouverts !

Avez-vous déjà maudit et fouspillé la garde-barrière qui n'ouvrirait point assez vite le passage ? On parle de les supprimer, mais ça coûterait plus de 25 milliards... et ça n'est point les boches qui paieraient ! — Alors ?

Alors, faut s'imaginer qu'on les reverra core longtemps. Après tout, ces postes font vivre une quantité de braves gens et ça distrait les voyageurs, de voir défiler les garde-barrières du train.

Ça me rappelle la petite histoire du père Lucette et de sa moitié. Vous ne connaissez point le père Lucette ? — C'étaient un brave gars de la Vendée, que ça part du côté du Beignon-frit. Parti à la guerre comme les copains, blessé en arrivant et touché par les gaz, quand il revint à la démobilisation, il n'avait pu la santé pour travailler comme auparavant. Il quitta sa métairie et épousa une jolie fille du marais — aujourd'hui la mère Lucette.

Mais, dame, fallait bien faire quelque chose pour gagner sa croûte ! Trouver un petit poste pépère : bureau de tabac, concierge ou garde-barrière, ça n'étoit guère chose facile. Heureusement qu'il connaissait Monsieur X..., assez bien piécé, qui lui décrocha, au bout de 7 ou 8 mois, une « bouène barrère » comme y disait.

Ah ! c'te belle maison, avec un p'tit jardin, des fleurs et pis une ligne tranquille ! Un vrai nid d'amour pour de jeunes tourtereaux. C'étoit justement son rêve et ce rêve, mes amis...

Après quelques mois de service, le père Lucette trouvait déjà le poste moins « filon ». Le jour, comme il n'y avait point trop grand'chose à faire, on l'envoyait travailler en équipe sur la voie, à deux ou trois kilomètres du passage et la nuit, à pied endormi, c'étoit des gens sur la route, qui criaient : « la barrère ! la barrère ! » La jeune Lucette n'aïmions point sortir du lit et elle faisait la sourde oreille la matinée pour laisser lever son époux.

A peine rendormi, c'étoit des trains de marchandises qui ébranlaient la maison, d'autres appels, des trouppettes d'automobiles et des klacksonnes qui faisaient : « crac... rac... rac... » — La barrère !! Ah ! c'te maudite barrère, le père Lucette, tout fourbu, mal réveillé — ou mal endormi — aurait ben tout envoyé balladé dans ces moments-là ! Que voulez-vous : service-service, jugulaire-jugulaire ! Fallait qu'il en prenne son parti, qu'il tienne son bâton... de garde-barrière jusqu'au bout.

Je le revis deux ans plus tard. Comme je lui demandais comment ça allait, il me répondit tout navré : — « Mon pauvre Jeannot, j'suis monté en grade... j'suis comme un chef d'gare ! Je parlais travailler sur la voie et pendant c'temps-là... ma femme... e'te bougresse, elle m'trompait avec un homme d'équipement ! »

Voilà l'histoire du père Lucette. Inutile de vous dire qu'il a quitté sa méchante barrère en claquant les portes. Pardonna-t-il à l'infidèle ? C'est probable. Je ne veux point conclure que c'est l'accident fréquent des passages à niveaux, — sans ça, faudrait demander leur suppression, pour le bonheur des ménages — mais avouez tout d'même que ça ne manque point de piquant !

MAITRE JEANNOT.

Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ouest

Séance du 27 Mai 1929

LES ASSURANCES SOCIALES

La Chambre Régionale de la 3^e Région,

Constatant que le rectificatif à la loi sur les Assurances Sociales ne donne aux Agriculteurs que des satisfactions de forme, mais ne fait quant au fond aucunement droit à leurs revendications essentielles,

1^o Refuse de s'attarder à la critique d'un texte inopérant ;

2^o Demande qu'une loi nouvelle, instaurant un régime d'épargne si conforme aux traditions paysannes françaises, vienne apporter aux travailleurs de toutes professions des sécurités :

1^o pour la vieillesse ;

2^o pour les invalidités permanentes ;

3^o pour les maladies ;

4^o pour les charges de famille.

3^o Demande que cette loi soit appliquée par palier suivant un ordre à établir, sans précompte et avec des délais de temps permettant une prudente adaptation ;

4^o Demande que l'application de cette loi soit assurée en dehors de tout système étatique ;

5^o Demande que cette loi tienne compte des capacités de paiement des agriculteurs qui ne peuvent faire rentrer ces frais dans leur prix de vente ;

6^o Demande que cette loi évite de créer tout déséquilibre entre les situations des ouvriers des villes et des campagnes, déséquilibre qui accentuerait l'exode rural ;

7^o Le projet de loi devra être soumis à la consultation des Chambres d'Agriculture.

LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

La Chambre Régionale d'Agriculture, en ce qui concerne les statuts des Coopératives émet le vœu :

1^o Qu'un statut juridique et fiscal, s'inspirant de l'esprit libéral de la loi du 5 août 1920, soit donné à la Coopération agricole ;

2^o Que ce statut ne comporte aucune limitation au perfectionnement des méthodes et de l'outillage des Coopératives ;

3^o Que les Coopératives puissent traiter comme elles l'entendent les produits des Coopérateurs et qu'on ne leur fasse pas grief de la nature des transformations opérées ;

4^o Que les conditions de la commande préalable soient définitivement supprimées en ce qui concerne les Coopératives d'achat.

5^o Qu'il soit tenu compte de toutes les revendications formulées par l'Agriculture dans ses récents Congrès.

L'ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES

Les Prêts à taux réduits de l'Etat

La réalisation des capitaux nécessaires à la construction d'un réseau rural figure au premier plan du programme auquel doit s'atteler un syndicat de communes, ou tout autre groupement qualifié, dès sa constitution. Dans un précédent article nous avons examiné la question des subventions auxquelles un groupement peut prétendre. Nous avons montré que l'Etat apporte son concours financier pour l'électrification des campagnes sous une double forme. C'est d'abord la subvention à fonds perdu. En outre les collectivités qui renoncent au bénéfice de la subvention complémentaire peuvent jouir d'un prêt à taux réduit.

Nous nous proposons de donner quelques éclaircissements sur les points essentiels de cette importante question, à savoir : Quelles sont les conditions générales d'attribution des prêts ? Quels peuvent être les groupements bénéficiaires ? Importance, durée et taux du prêt ?

Les règles générales d'attribution des prêts à taux réduit de l'Etat sont fixées par la loi du 2 août 1923 et par l'Arrêté interministériel du 18 décembre 1923 (J. O. des 4 août et 15 décembre 1923).

Dans la limite d'un crédit total de 600 millions fourni par la Caisse des Dépôts et Consignations et mis à la disposition de la Caisse Nationale du Crédit Agricole des prêts à taux réduits peuvent être consentis : aux départements, aux syndicats de communes, aux communes, aux associations syndicales libres ou autorisées, aux sociétés coopératives, ou aux sociétés d'intérêt collectif, qui ont pour objet l'établissement ou l'exploitation d'un réseau rural d'électricité.

Pour être pris en considération, en vue de l'obtention d'un prêt, les avant-projets ou projets ne doivent avoir reçu aucun commencement d'exécution. Le prêt est accordé par le Ministre de l'Agriculture, après une instruction technique et les avis concordants du Service du Contrôle des distributions d'énergie électrique et du Service du Génie Rural.

Comme pour les subventions aucune demande de prêt ne peut être admise si la dépense de caractère agricole prévue au projet dépasse par habitant desservi un maximum actuellement fixé à 500 francs. Les projets entraînant une dépense supérieure à ce maximum peuvent cependant être pris en considération lorsque le dépassement est couvert par des subventions non remboursables du département, des communes ou des intéressés.

Le capital prêté est fonction du capital réuni par le groupement et

effectivement versé, et cette fonction varie selon la charge par tête d'habitant et selon la densité de la population. Le barème servant au calcul du prêt tient compte également des ressources des localités bénéficiaires, et du taux d'intérêt des capitaux réunis par la collectivité emprunteuse. Sans entrer dans les détails de ce barème, dont le maniement est un peu compliqué, faisons remarquer que le montant du prêt sera maximum pour les régions à faibles ressources et à faible densité de population pour l'électrification desquelles la dépense par habitant desservi approche ou dépasse 500 francs.

Pour obtenir le capital servant de base au calcul du prêt, il y a lieu de déduire de la totalité des fonds réunis : 1^o la subvention de l'Etat ; 2^o les dépenses qui ne sont pas relatives à des usages agricoles (usines, scieries, etc.) ; 3^o les dépenses entraînées par les installations intérieures, les compteurs, limiteurs et branchements privés.

L'article 3 de la loi du 3 août 1923 spécifie que le montant du prêt ne pouvant, en aucun cas, dépasser le capital réuni par les collectivités et effectivement versé. Cette limitation par trop rigoureuse n'était pas faite pour faciliter l'électrification des régions à faible densité de population. L'établissement de lignes dans ces régions est particulièrement coûteux et les ressources modestes dont disposent les communes rendaient presque impossible la réunion des capitaux nécessaires.

L'article 141 de la nouvelle loi de finances apporte fort heureusement une sérieuse amélioration à cette situation. Désormais, les prêts de la Caisse Agricole, accordés sur le crédit de 600 millions, pourront atteindre deux fois le capital réuni par les collectivités, et effectivement versé. Grâce à cette nouvelle disposition de nombreux projets en souffrance vont pouvoir être réalisés.

Le taux du prêt valable pour toute la durée est actuellement de 3 % (taux maximum).

Le remboursement doit être fait au maximum en quarante ans.

Les collectivités bénéficiaires d'un prêt à taux réduit doivent en principe, pour la construction ou l'équipement des réseaux, employer ou faire employer de préférence des matériaux et appareils de provenance française.

Les groupements ayant obtenu un prêt sont assujettis au contrôle de l'Inspection générale des finances pour l'ensemble de leurs opérations. Ils sont soumis, en outre, au contrôle permanent de l'Inspection générale des associations agricoles et de la

Un Outillage pratique pour la culture maraîchère, les vignes et jardins

Les « Rétro-Forces » économisent beaucoup de main-d'œuvre et permettent un bon travail



Le GRIFFE-TOUT Décaillage de deux interlignes de haricots. Largeur travaillée 0°70 ; profondeur 3 à 5 cm.



Les CULTIVATEURS Binage de deux interlignes de choux. Outillage passe à cheval sur la ligne du milieu. Largeur travaillée 0°95 ; profondeur 3 à 10 cm.



Les RAYONNEURS Travaux de 6 rayons à 0°24 d'écartement et 5 cm de profondeur. Largeur totale 1°15. Tout réglage à volonté.

Caisse Nationale du Crédit Agricole.
Les sommes à payer par les bénéficiaires en remboursement des prêts sont passibles d'intérêts de retard calculés au taux de 5 % à l'expiration du délai de quinzaine, suivant une mise en demeure par lettre recommandée.

Les deux modes de concours financier de l'Etat conviennent à toutes les situations. La subvention de l'Etat à laquelle s'ajoute la subvention complémentaire — si l'on renonce au prêt — diminue la part de capital à rémunérer dans l'avenir, et oblige la collectivité à un plus gros effort immédiat. Au contraire la subvention complétée par un prêt à taux réduit de longue durée donne immédiatement des ressources plus importantes, mais dont il faudra payer par la suite les annuités d'intérêt et d'amortissement.

Pour terminer rappels que les collectivités trouveront toujours des conseils sûrs et précis auprès des Ingénieurs du Génie Rural pour l'étude des avants-projets et pour la réalisation des capitaux.

A. MANTHE,
Professeur à l'École pratique de Chambéry.

(Tous droits réservés.)



Pour ou contre la Terre

Nous lisons dans le *Moniteur Agricole de la Seine-Inférieure*, ces lignes, au sujet du livre « Pour ou contre la Terre », que vient d'écrire M. Victor Boret, ancien Ministre de l'Agriculture :

« Ce qui frappe surtout Victor Boret, c'est l'exode rural. De 1846 à 1926, déclare-t-il, la proportion des ruraux par rapport à la population totale est tombée de 75,6 % à 50,9 %. Depuis 1906 surtout, l'accentuation du dépeuplement rural se précipite. Le fléau de la balance nationale est désormais renversé et le plateau urbain l'emporte sur le plateau rural. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, on compte désormais plus d'habitants dans les villes que dans les campagnes. Et demain, la Nation portera sur de faibles épaules rurales une énorme tête urbaine : Un monstre ! »

« L'agriculture est en déchéance par le nombre. Elle l'est aussi, écrit Boret, par la fortune. Le dogme de la richesse paysanne, de l'opulence rurale, de l'influence prépondérante de cette dernière sur la vie économique de la Nation, est peut-être le plus familier, mais aussi le plus faux des dogmes de notre temps. L'avoir paysan a baissé des deux cinquièmes en valeur-or, alors que celui des urbains est resté le même. La somme de produits jetés sur le marché annuellement par l'agriculture atteint à grand peine 60 milliards, alors que le revenu total du pays dépasse présentement 180 milliards de francs. »

« Les villes sont aujourd'hui beaucoup plus riches que les campagnes, et en hommes et en capitaux, et elles ne voient pas que leur opulence a comme contre-partie la décadence des campagnes. Cependant, s'écrit Boret, elles vivent dans l'obsession continuelle de l'oppression rurale. La preuve la plus nette en est fournie par l'ensemble des mesures prises, sous leur poussée, dans ce que l'on a pompeusement appelé : « La lutte contre la vie chère ».

Les Cerises

Dans le *Bulletin des Halles*, intéressantes réflexions de M. Michel, président du Syndicat des Commissionnaires en légumes, fruits et primeurs, à Paris, au sujet de la campagne des cerises :

« Il y a du fruit, il y en a beaucoup, il est beau, il est arrivé en bonne condition, voilà d'excellentes nouvelles.

« Naturellement, pour la condition des arrivages, nous sommes toujours à la merci d'un orage, mais il n'y en a pas eu jusqu'à présent.

« Le public sera peut-être surpris de voir que, malgré l'abondance du fruit, il n'arrive pas encore à être bon marché. C'est que l'on ignore trop les frais énormes dont est grevée cette marchandise essentiellement délicate, et dont les deux principaux sont la cueillette et le transport.

« La cueillette, d'abord. Elle atteint le chiffre lourd de 100 francs par 100 kilos. Les jeunes filles qui ramassent le fruit gagnent environ 40 francs par jour. Dans une journée elles font environ 40 à 50 kilos.

« Puis le transport, qui atteint 60 francs à cause du poids mort des emballages.

« Voilà donc 160 francs par 100 kilos d'argent déboursés pour cette marchandise, avant toute rémunération. Et ce chiffre ne comprend pas le prix des emballages, la frisure qui les cale, le double papier qui protège le fruit, la ficelle qui les lie, toutes choses devenues chères.

« Si donc la cerise se vend 400 fr., c'est un minimum ; si elle tombe à 350, l'expéditeur ne peut plus s'y retrouver. »



Fumons rationnellement nos Jardins

Il est indispensable qu'un jardin soit fumé au moins tous les trois ans à la dose de 400 kilos de fumier à l'are. Le fumier est devenu aujourd'hui très coûteux, d'un charroi souvent pénible, aussi doit-on compléter son effet par un emploi rationnel des engrais.

Chaque variété potagère a des exigences particulières, au point de vue engrais, qu'il est indispensable de connaître. Les légumes foliacés, c'est-à-dire ceux dont on consomme les feuilles (choux, salades, épinards, artichauts...) réclament une fumure abondante azotée. On cultivera d'abord ces légumes sur la portion de jardin qu'on aura fumée l'hiver précédent. Une quinzaine de jours avant le repiquage ou au départ de la végétation, pour les plantes vivaces, on aura soin d'enfourer, par are, le mélange suivant : 4 kilos de sulfate d'ammoniaque et superphosphate et 5 kg. de sylvinité riche.

Afin d'échelonner dans la limite du possible, les récoltes, on aura soin d'employer en supplément de la fumure indiquée précédemment, sur les légumes foliacés qu'on désire forcer 2 kilos de nitrate de soude par are. Cet engrais peut être employé en dissolution dans les eaux d'arrosage à la dose de 20 grammes par litre d'eau, en ayant soin de n'arroser que les pieds des plantes et non les feuilles. Cette année, cet arrosage sera particulièrement indiqué sur les fraisiers, et les artichauts qui ont beaucoup souffert des rigueurs de l'hiver.

Pour les plantes à racines comestibles (pommes de terre, betteraves, carottes, navets, etc.), les engrais potassiques et phosphatés devront

être employés à plus haute dose. On emploiera, par are, un mélange de sulfate d'ammoniaque (3 kilos), de superphosphate (5 kilos), et de sylvinité riche (6 kilos).

Enfin, pour les légumes à grains (pois, haricots, fèves), qui ont la propriété de capter l'azote de l'air et de l'emmagasiner dans le sol, la fumure azotée sera réduite, juste afin de satisfaire les premiers besoins de la plante ; par contre, on emploiera plus largement les engrais phosphatés et potassiques. Le mélange suivant est indiqué : sulfate d'ammoniaque, 1 k. 500 ; superphosphate, 7 kilos ; sylvinité riche, 6 k. à l'are.

On devra tenir compte aussi de la richesse en chaux du sol. Dans un sol pauvre en calcaire, un amendement devra être pratiqué à l'automne ou durant l'hiver. S'il y a impossibilité de chauffer, on devra remplacer, dans les mêmes proportions, le sulfate d'ammoniaque par la cyanamide, les superphosphates par les scories.

Bien entendu, une fumure rationnelle ne dispensera pas de suivre un assolement judicieux, de faire des binages et des arrosages fréquents et d'employer des semences de bonne qualité. Tous ces facteurs réunis sont indispensables, avec une fumure rationnelle, pour rendre un jardin productif, et c'est surtout par une grande habitude et une longue pratique que l'on acquiert l'expérience indispensable à un bon jardinier.

André ASSAUD,
Ingénieur agricole.

(Bulletin des Agriculteurs des Landes)

La Situation Viticole

EN LANGUEDOC : Température normale, avec menaces d'orages. Les viticulteurs répandent le soufre à profusion sur les vignes, dont les pousses sont déjà longues. Depuis longtemps on n'avait pas souffré tard comme cette année.

A moins de temps humide persistant, on ne prévoit pas d'attaque sérieuse du mildiou. On répandra beaucoup moins de produits cupriques que l'an dernier. Trois sulfatages pourront suffire. A dos d'homme, on préconise de diriger le jet par côté et un peu en dessous des rameaux, pour atteindre l'envers des feuilles, où se trouve le germe du mildiou.

On poursuit les traitements contre l'eudémis et les altises ; on épare les bras et troncs des cepes. La pousse des greffes est en retard.

EN GIRONDE : Les gelées de printemps, surtout, ont causé un mal sérieux. En moyenne, on estime à 20 % le nombre des bourgeons détruits. La température froide et sèche n'a pas favorisé une sortie hâtive. On craint d'une grosse invasion de cochylys et d'eudémis.

DANS LE MIDI : Les vignes de l'Hérault ont souffert des gelées des 13, 14 et 15 février ; puis du 13 avril. Les dégâts sont variables suivant les régions : certains vignobles sont totalement grillés, d'autres ont quelques rares bourgeons atteints, suivant l'exposition, l'état de culture et l'âge de la plantation.

EN ALGERIE : Vignoble en bon état, sortie normale. Il n'est encore question d'aucune maladie. Les prix des vins se sont stabilisés : 13 francs le degré constitue le prix le plus bas à la propriété.

EN ALSACE : Les grands froids de janvier et février ont causé un mal prononcé. Certains cépages portent d'assez grands sarmets. On entrevoit une récolte moyenne. Peu d'eudémis et cochylys ; on signale quelques dégâts d'altises.

EN LOIR-ET-CHER : Une température convenable pourrait réparer en partie les dommages causés par les fortes gelées de février. L'épandage est assez importante ; on s'attend à une bonne année normale. On se prépare à exécuter les traitements anticryptogamiques.

EN TOURNAI : Dégâts peu importants. On pourrait encore compter sur une belle récolte. Baisse sur les vins, 240 francs l'hecto au lieu de 400, pour les Vouvrays 9 à 10°. Stocks importants dans les celliers.

EN ANJOU : Les plaines de la rive droite de la Loire ont beaucoup souffert des gelées de l'hiver ; certaines vignes, l'an prochain, devront être arrachées ou rabattues au-dessus de la greffe, si on prend soin d'y

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Séance du 18 Mai 1929 (Suite)

Blés Marocains. — Très prochainement le Gouvernement va être appelé à fixer pour la campagne 1929-1930 le contingent de blés marocains bénéficiant de la franchise douanière à l'importation en France. Ces dernières années des blés marocains sont venus charger notre marché à des prix dépréciés. Cet apport de blés marocains bénéficiait de certaines anomalies, telles que celle de considérer le Maroc comme terre française pour les importations et comme terre étrangère pour l'apurement en France des comptes d'admission temporaires.

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure a émis le vœu :

« Que toutes mesures soient prises, le cas échéant, pour éviter que des importations de blés étrangers au Maroc puissent entrer dans la consommation intérieure et augmenter artificiellement les possibilités d'exportation de blés marocains en France.

« Que l'alimentation du corps d'occupation soit assurée par des farines marocaines à l'exclusion des farines provenant de blés étrangers.

« Que l'administration marocaine prenne toutes mesures utiles pour éviter que le fonctionnement de l'admission temporaire et de la mise en entrepôt réel spécial puisse exercer une influence artificielle sur les cours du blé au Maroc.

« Qu'il soit interdit d'apurer en France les comptes d'admission temporaire par l'envoi au Maroc de farines exotiques. »

Ensemencement du Bras du Migron. — Les travaux exécutés en Loire ont eu pour résultat l'ensemencement du bras du Migron à ce point que les communications avec certaines îles menacent de ne plus pouvoir se faire ni par eau ni par terre.

Cette situation lamentable souleva de nombreuses protestations des intéressés que la Chambre d'Agriculture appuya à la fin de l'année dernière près de l'Administration des Ponts et Chaussées.

A la suite de ces réclamations, l'Administration décida la construction urgente d'un barrage au sud et à la pointe amont de l'île Massereau.

Examinant cette mesure la Chambre d'Agriculture a été d'avis qu'elle ne pouvait donner satisfaction qu'aux conditions suivantes qu'elle a résolu de soutenir près de l'Administration des Ponts et Chaussées :

1° Le barrage, dont la construction est décidée à la pointe de l'île Massereau, devra être carrossable ;

2° une digue devra être établie en face de la cale de la Roche sur une bonne partie du bras d'eau. En effet le barrage en amont du bras sud du Massereau aura pour conséquence de provoquer en même temps que le comblement de ce bras, l'envasement de la cale de la Roche. Pour éviter cet envasement, il faut que le courant passant désormais entièrement par le bras au nord de l'île Massereau, soit, en aval de cette île, rejeté vers la Roche.

3° une passerelle devra être édifiée à la Roche.

Doryphora. — La Chambre s'est occupée de menaces d'invasion de cet insecte si redoutable. Le doryphora est une sorte de petit hanneton d'un centimètre de longueur ; sur chacune de ses ailes jaunes il y a 5 raies noires, disposées dans le sens de la longueur. Comme le hanneton il vit en terre l'hiver. Il donne naissance entre le printemps et l'automne à trois générations d'enfants. Sa descendance en une année peut atteindre un million de sujets.

Originaire d'Amérique, il est apparu en 1922 en Gironde et depuis lors s'étend de tous côtés. Il a déjà atteint 11 départements. Seule la Vendée nous sépare maintenant des zones contaminées.

La dissémination du Doryphora peut se faire très loin par le vent, les cours d'eau, les véhicules, les colles, etc. Chaque cultivateur doit surveiller ses champs de pomme de terre et s'il y remarque de tels insectes, en informer immédiatement le Maire qui avisera d'urgence le Directeur des Services Agricoles. Ne jamais exporter du champ aucun insecte à l'état vivant.

Encouragement à l'Élevage du Cheval de trait. — Les éleveurs du département (surtout au Nord) ont fait des sacrifices importants pour sélectionner leur jumenterie et acquérir des poulinières bretonnes de première origine. Après une enquête sérieuse près des intéressés, la Chambre d'Agriculture a demandé que l'Administration des Haras consacre aux achats d'étalons ce trait destiné à la Loire-Inférieure des sommes assez importantes pour fournir aux éleveurs des reproducteurs (de préférence dans la race bretonne) d'un réel mérite, susceptible d'être de vrais améliorateurs. Elle réclame aussi qu'un ou deux

concours de pouliches et de poulinières de trait soient créés dans des centres qui seront recherchés en vue de donner satisfaction au plus grand nombre possible d'éleveurs et que les sommes allouées à ces réunions soient suffisantes, pour permettre aux Jurys de récompenser les sujets primés, suivant leur mérite.

Augmentation des taxes postales. — L'Administration des P. T. T. a l'intention de demander pour 1930 d'assez nombreux relèvements de tarifs. La Chambre a décidé de protester dès maintenant contre une grande part de ces relèvements possibles.

Projet de modification des tarifs de Chemins de fer. — Le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi ayant pour objet de relever les maxima dans les limites desquelles le Ministre des Travaux publics peut autoriser les relèvements des tarifs des grands réseaux de chemins de fer, sans l'intervention du Parlement. Ces maxima seraient de 300 % pour les voyageurs (contre 240 actuellement) et 400 % pour les marchandises (contre 340 et 350 % actuellement). Cette autorisation n'implique pas une augmentation immédiate des tarifs, mais elle en facilite grandement la réalisation.

La Chambre d'Agriculture a donc décidé de s'élever contre la proposition du Gouvernement.

Dernière Heure

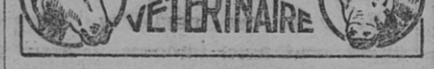
LES ASSURANCES SOCIALES ET L'AGRICULTURE

Paris, 5 juin. — La Commission sénatoriale de l'Agriculture a entendu M. Loucheur, ministre des Assurances sociales, assisté de M. Oberkirch, sur le projet tendant à modifier la loi.

Après l'exposé des modalités pour l'application à la date prévue, le ministre a donné connaissance des conclusions auxquelles étaient arrivés les présidents des Chambres d'Agriculture réunies mardi à Paris. M. Loucheur a indiqué la volonté du Gouvernement de continuer à se tenir en contact avec les grandes Associations agricoles et les Chambres d'Agriculture, pour aboutir à des textes qui puissent recueillir l'adhésion du monde agricole (1).

M. Loucheur a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour améliorer les conditions de la production agricole, de manière à rendre moins sensibles les charges nouvelles qui résulteraient de l'application de la loi.

Conclusions : SIGNEZ ET FAITES SIGNER NOS PETITIONS.



La Tuberculose bovine et le B.C.G.

Les pertes causées chaque année au cheptel bovin résultent non seulement des saisies de viandes impropres à la consommation, mais encore de la réduction de la production lactée chez les animaux tuberculeux et de la difficulté d'engendrement de tels sujets. Mais surtout la tuberculose bovine fait courir à l'espèce humaine des dangers certains ; car si le facteur principal de la propagation de la tuberculose chez l'homme est le bacille tuberculeux d'origine humaine, nous savons que 4 à 10 % des cas de tuberculose de l'enfance relèvent du bacille tuberculeux d'origine bovine.

Dangers pour la santé publique, pertes en argent importantes sont des motifs assez puissants pour expliquer les raisons de la lutte contre ce fléau : la tuberculose bovine. La loi sur la prophylaxie de la tuberculose bovine, actuellement en voie de refonte au Parlement, est, en notre pays, un des moyens employés dans cette lutte. L'emploi de la tuberculine dont il est question dans le texte de la loi, s'il permet de déceler la maladie est cependant insuffisant pour assurer une prophylaxie sûrement efficace de cette maladie.

La tuberculine n'est qu'un réactif et non un préservatif. En d'autres termes ce n'est pas un vaccin. Jusqu'ici, il semblait qu'on n'eût qu'une seule ressource pour enrayer le développement contre ce fléau de la tuberculose bovine, abattre dans le plus bref délai les animaux déclarés tuberculeux, lorsqu'ils avaient réagi sous l'action de la tuberculine.

M. le Docteur Calmette et M. Guérin, depuis de longues années, se sont livrés à la recherche d'un vaccin actuellement connu et employé sous le nom de Bacille Calmette-Guérin, dit B. C. G. L'inoculation de ce bacille a donné lieu à des résultats très intéressants.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 3 Juin

ANIMAUX	Amarrés	Invendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	2.936	30	10 20	9 10	7 30	11 10	6 12	5 01	3 65	6 88
Vaches	1.480	36	10 20	8 80	6 90	11 30	6 12	4 84	3 35	7 23
Taureaux	384	10	8 60	7 90	7 10	9 30	5 16	4 34	3 55	5 76
Veaux	2.680	194	14 10	11 60	8 50	15 80	8 46	6 61	4 67	9 48
Moutons	12.471	200	18 20	13 00	11 60	20 00	9 10	6 53	5 10	10 00
Porcs	3.505	13	10 28	9 42	14 00	9 60	8 60	6 60	9 80	



Grains et Farines

Nantes, le 7 juin 1929.

TENDANCE : PRIX DES 100 KILOS

Prix à la production :

Blé	calme	155
Avoines grises ou noires	calme	122
Avoine bigarrée	calme	112
Sarrasin	faible	152
Orge du Maroc	calme	101
Son		90
Seigle	calme	114

Prix départ par wagon :

Maïs Indo-Chine et du Maroc, 120 ; Plata, 122,50.

Légumes et Primeurs

Artichauts bret., 1. dz.	18	à	25	
Asperges, la botte	4	75	à	5
Carottes, la botte	1	à	1 50	
Les 100 k.	150			
Choux pommes, les 16	3	à	6	
Choux-fleurs, la pièce	2	à	3	
Cerises, le kilo	4	à	4 50	
Cresson, la douz.	8			
Épinards, le kilo	2	25		
Haricots verts, le k.	14	à	15	
Laitues, le cent	15	à	20	
Navets, la botte	0	75	à	1
Oseille, les 100 kilos	50			
Oignons, la botte	1	à	1 25	
Pommes de terre de Noirmoutier, 100 k.	120	à	125	
Foiresaux, la botte	4	à	8	
Petits pois, les 100 k.	235			
Romaines, la douz.	2	à	3	
Radis, la douz.	3	à	4	
Tomates de pays, le k.	7			

Cours du Bétail

MARCHÉS DE NANTES
Syndicat des Éleveurs et Expéditeurs

MARCHE AUX VEAUX
Cours du 31 mai

Entrées. — Hier, 161 ; ce jour, 378.
Cours : le plus haut, 6,50 ; le plus bas, 4,50 ; moyen, 5,50.

MARCHE AUX BESTIAUX

Syndicat de la Boucherie
Cours du 31 mai

BŒUFS. — Vendus, 8 ; le ½ kilo, morts, par quartiers ; devant 3,25 ; derrière 6,25.

VEAUX. — Vendus, 5,30 ; le kilo, 1^{re} qual., 6,75 à 7,75 ; 2^e qual., 5 à 6.

MOUTONS. — Vendus, 2,48 ; le kilo, 8,50 à 9,50.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée..... 395 à 465
Paille de blé pressée..... 370 à 380
Paille d'avoine pressée..... 365 à 370
Paille d'orge pressée..... 350 à 355
Foin de pré, 420 à 440 fr. les 500 kilos, suivant qualité (Introuvable).

Cours des Vins

MUSCADET 1928

1 ^{re} choix	1.200 à 1.400
Ordinaire	1.100 à 1.200

GROS-PLANT

1 ^{re} choix	525 à 600
Ordinaire	450 à 500

NOAH : 350 à 450

VINS D'ANJOU

Rouges Groslot, 600 fr. ; rouges Gamay, 700 à 800 fr. ; vins blancs ordinaires, 8 à 9°, 65 fr. le degré bar. ; 10° et au-dessus, 70 fr. le degré bar. Blanc supérieur, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux 1928, 1.500 fr. et plus.

Notre feuilleton :

« MARTE VERDIER »
passionnée d'art nous lecteurs et lectrices.

Pour répondre au désir de plusieurs, nous enverrons gracieusement, sur demande, le ou les numéros, qu'ils pourraient avoir égarés.

2 kgs de COLLOSOUFRE

remplacent 100 kil. de soufre sublimé.

Economie de temps, de matériel et de main-d'œuvre, due à l'extrême division du soufre colloïdal.

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
69, Boulevard Haussmann, Paris
Dépôt : 7, Rue du Haut-Bourg, Brest
N. BUCI 4, Rue de Fléander, Nantes
et Coopératives Agricoles

Pub. R. I. P.

ENGRAIS

Sulfate d'ammoniaque : Le Comptoir Français de l'azote a fixé voilà quelques jours, pour juin et juillet, des prix provisoires qui deviendront définitifs au mois d'août. Ces prix seront sur Juin de 5 francs et sur Juillet de 2 fr. 50 de moins qu'au mois d'août.

Pour profiter de ces rabais de mois-à-mois, les ordres de Juin auraient dû nous parvenir avant le 5 courant et ceux de Juillet devant nous être transmis avant le 1^{er} Juillet.

En attendant que les prix du mois d'août soient fixés, les règlements se feront sur les bases provisoires suivantes, par 5 tonnes minimum parité Rennes :

	Juin	Juillet
Courant 20 %	112	114,50
Sec 20,40 %	115	117,50
Extra-sec 20,80 %	117	119,50

Bien que cette échelle de prix soit provisoire, nous pouvons certifier que ce sont des prix maxima.

Pour les sacs expédiés de Nantes en groupement et rendus franco gare Loire-Inférieure par 10 tonnes ou au détail, il faut majorer les prix ci-dessus du transport, des frais de manutention, de magasinage, etc...

Dans l'ensemble, la baisse à appliquer sur les prix du tableau B que nous avons publié en Janvier se résume à 15 francs pour Juin, et 12,50 pour Juillet.

Sulfate de cuivre Soufre - Bouillie Sulfostéatite cuprique

Nous cotons : Sulfate de cuivre français, 360 fr., conditions habituelles.
Soufre sublimé, 145 et 148 fr., en balles de 100 et de 50 k.
Bouillie azur, 320 fr.
Soufre à l'Hydrate de bioxyde de cuivre, 150 fr.

Monographie de la Ferme expérimentale d'Avrillé

Tel est le titre d'une brochure de 94 pages que vient de faire paraître M. P. Lavallée, ingénieur agronome, correspondant de l'Académie d'Agriculture, directeur technique de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers. C'est sur les instances répétées des personnalités agricoles qui ont

Vêtements

BELLE JARDINIÈRE PARIS

Seule Succursale dans la Région : NANTES, 12, Rue du Calvaire - Téléphone . . . 142-73

Vêtements

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES-TALENSAC
Marché du 1er juin. — Beufs. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 4.50 à 11.50 ; 2e catégorie, 1 à 3 fr. ; 3e catégorie, 1 à 2 fr.

gories, 7.50 à 11 fr. ; 2e catégorie, 6 à 10 fr. ; 3e catégorie, 3.50 à 5.50.
Pores. — Le demi-kilo : 7.90 à 9 fr.
Beurre. — Le demi-kilo : 9 à 10 fr.
Œufs. — La douzaine : 6.50 à 6.75.

450 fr. ; foin, 800 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7.50 ; œufs, la douzaine, 6 fr. ; poulets, la paire, 38 à 42 fr. ; canards, la paire, 30 à 32 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 18 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr.
Cidre, 190 à 200 fr. la barrique.
Pores gras, amenés et vendus 25, le kilo 8.50 ; pores maigres, amenés et vendus 120, de 280 à 440 fr. la pièce ; porcelets, amenés 300, vendus 280, de 180 à 220 fr.

SAVENAY
Froment rouge, les 100 kilos, 155 fr. ; avoine, 130 fr. ; blé noir, 160 fr. ; seigle, 115 fr. ; son, 95 fr. ; poullets, 30 à 65 fr. ; suif, 150 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 7 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 3.75 à 4.50 ; vaches grasses, le kilo, 3 à 4.25 ; veaux, 6 à 7 fr. ; agneaux, 6.50 à 7.50 ; moutons, 4 à 5 fr. ; pores, 8 à 8.40.

CLISSON
Blé, les 100 kilos, 151 à 153 fr. ; avoine, 140 à 145 fr. ; blé noir, 165 fr. ; paille, les 500 kilos, 225 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 36 à 44 fr., petits 30 à 35 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 28 fr. ; œufs, la douzaine, 6 fr.

express 102 qui passe par les Aubrais-Orléans au lieu de Châteaudun à Paris, dép. 5 h. ; Landerneau, dép. 5 h. 20 ; Quimper, dép. 7 h. 07 ; Le Croisic, dép. 9 h. 06 ; Saint-Nazaire, dép. 10 h. 22 ; Nantes, dép. 12 h. 02 ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 18 h. (au lieu de 19 h. 14).

Wagons-salons Pullman 1er et 2e classes entre Le Croisic et Paris du 1er juillet au 3 octobre.
L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

GUEUDET
NANTES - 10, Rue Crébillon - NANTES
SES COMPLETS
79 - 95 - 125 - 175 fr.
Pour Enfants : 59 - 75 - 89 fr.
VÊTEMENTS IMPERMEABLES, CUIRS, CIRÉS, GABARDINES
TOUT LE VÊTEMENT, HOMMES, DAMES, ENFANTS
GUEUDET HABILLE BIEN

Artroseur Automatique FISCO
Brevet S.G.D.G.
A tête fixe démontable, ne s'obstruant pas
Diamètre arrosé : 11 mètres et 13 m. 30
Vendu avec support
Modèle 25 : 80 fr.
— 35 : 125 fr.
tuyau caoutchouc sur commande.
Fournisseur de la Ville de Nantes
P. GAUVRY
4, Rue de la Convention
NANTES
R. C. 15.343 — Chèques postaux 419.68

LE RETRO-FORCE
LE SEMOIR "RETRO-FORCE"
MACHINE DE CULTURE "DIAMANT"
A FAIBLE TRACTION POUR AÏRES ET PORTES
LÉGERE
ROBUSTE
COURTE
STABLE
RÉGALÉE

CITROEN C. 6, cond. int., 26.500 francs
CITROEN B. 14, cond. int., 14.500 francs
PEUGEOT 10 C. V., cond. int., 14.500 fr.
VINOT 10 C. V., torp. comm., 9.000 fr.
RENAULT, 6 C. V., torp. comm., 8.000 fr.
EUCLET 6 C. V., torp. commier, 7.000 fr.
PEUGEOT 9 C. V., torp. 4 places, 7.500 fr.
CITROEN B. 2, torp. 4 places, 6.500 fr.
DODGE, torpédo, 2.000 fr.
ZEBRE, torpédo, 2.000 fr.
ZEBRE, torpédo, 3.000 fr.
DONNET, camionnette, 1.200 kil., 14.000 fr.
FORD, camion* 500 kil., 1.500 fr.

Rien ne peut remplacer LA PROVENDEINE
On comprend l'ennui, voire même le désespoir de l'éleveur qui ne peut mettre son porc à point. L'animal n'a plus d'appétit, perd le poids difficilement acquis et le rachitisme se déclare ! C'est la désolation. Mais voici que la Provendeine a changé rapidement tout cela en quelques jours et de chétif, le porc devient alerte, vigoureux et profite à vue d'œil.

Compagnie française des Mines Powell-Duffryn
56, Faubourg St-Honoré
PARIS
Briquettes pour Baltages
P. D.
Boulets, Charbons Vapeur
USINE A NANTES, ILE SAINTE-ANNE
S'adresser aux Bureaux : 2, r. Crébillon, NANTES

Agriculteurs, Eleveurs, EN SALANT VOS FOURRAGES :
Vous leur assurez une conservation parfaite, vous ne perdez aucune feuille (parties les plus nutritives du fourrage). Vous pouvez utiliser les fourrages grossiers et défectueux, ainsi que les fourrages poussiéreux moisis et altérés.
BIEN OU MAL RENTRÉS
les foin doivent toujours être salés, ainsi que les fourrages artificiels (trèfle, luzerne).
Les DOSES à EMPLOYER sont :
10 à 15 kilos pour 1.000 kilos de foin récolté dans de bonnes conditions
15 à 20 kilos pour 1.000 kilos de foin récolté par temps humide.
Pour tous Renseignements, s'adresser à la SOCIÉTÉ DES SALINÈS DE FRANCHE-COMTÉ
20, Avenue Carnot - BESANÇON
ou à l'Inspection de CHOLET, 8, Bd Gustave-Richard

DE GROS BÉNÉFICES AVEC UN BEAU BÉTAIL
En engraisant rapidement et économiquement votre bétail avec la FARINE ATÉ vous donnerez à vos pores, porcelets, veaux, vaches, etc., une chair blanche, lourde et ferme, et vous supprimerez complètement tous les risques et difficultés de L'ÉLEVAGE
On demande des dépositaires D. TROCIU, SAINT-PIERRE

PAX-LABOR
est l'écrèmeuse de l'avenir. Elle est supérieure à la meilleure des marques étrangères. Elle possède des qualités merveilleuses qui la font préférer à toutes les autres marques.
ON DEMANDE, région Macheou, Challans, ménage cultivateurs vigneron, mari à toutes mains, la femme basse-cour et maison. Logé et nourri. S'adresser à M. Comte, à la Garnache (Vendée).

Quincaillerie - Taillanderie
Ancienne Maison MAREC
H. CAMPAGNE, Successeur
19, Chaussée Madeleine - NANTES - Téléphone 116-77
Outils de jardinage et agricoles garantis, Fauc, Faucilles, Pierres à Faulx

AGRICULTEURS :
Le Cabinet
A. BLOUIN
8, Rue de Feltre - Nantes
Téléphone 129-55
se tient à votre disposition pour vos ventes ou achats de Fonds de Commerce - Terrains - Immeubles - Fermes, etc., et vous donnera gratuitement tous conseils utiles.
A VENDRE
FERMES rég. agricole. Toutes contenances. Prix excess. réduits. (Facilités de paiement).
ON ACHETERAIT
PETITE PROPRIÉTÉ Loire-Inf., 2 ha., pr. gare et agglomération.

PLANTEUSE UNIVERSELLE
(Brevets Abbé Bâcle) - 7, rue Copernic, NANTES
Après relevage et terrage automatique
Commandez votre "Planteuse Universelle" sans attendre
Le nombre en étant limité, pour avoir la certitude d'une livraison rapide et d'une mise en marche irréprochable
Agent général : André Chatelain, Ing. agr., Sigournais (Vendée) tél. 2
Demandez prospectus et renseignements

la GRAISSE MONOPOLE GRAISSE bien

CORDEDIES DE PAIMBOEUF
USINES ET DIRECTION A PAIMBOEUF (L.-Inf.)
TOUS GENRES DE CORDES, CORDAGES, CABLES
pour MARINE, PÊCHE, CHANTIERS DE CONSTRUCTIONS
ENTREPRISES DE BATIMENT, AGRICULTURE
Aiguille de Veste Dittell, 69, Quai de la France, 53273 - TEL. 141-95

FEUILLETON DU « SYNDICAT DES AGRICULTEURS » 4
MARTHE VERDIER
par Charles WALLUT
— En effet, dit le président, d'une voix grave, mademoiselle Marthe Verdier, malgré toute la sympathie douloureuse que nous inspire, ne doit pas oublier la retenue que sa situation lui impose.
L'assemblée fut bon gré au vieux magistrat et de son émotion et du témoignage public d'intérêt qu'il donnait à la malheureuse jeune fille.
Le procès touchait à sa fin. Tous les témoins avaient été entendus.
Le substitut prit la parole pour soutenir l'accusation.
Je ne répéterai pas son réquisitoire. Tous ces morceaux d'éloquence se ressemblent. Mais je ne ferai aucune difficulté de reconnaître qu'il sut grouper avec art le faisceau des preuves accusatrices. Répondant d'avance aux arguments de la défense, il montra que l'adversité est souvent mauvaise conseillère, peut être un homme jadis honnête, peut faire un scélérat. Bref, il termina en appelant sur la tête du coupable la sévère vindicte de la loi.
L'avocat qui lui répondit ne manqua ni de chaleur ni de talent. Mais tant vaut la cause, tant vaut l'avocat. Je doute que M. Lachaud lui-même eût réussi dans cette tâche impossi-

mes dans la chambre des délibérations, et immédiatement je donnai lecture à mes collègues de l'instruction qui règle les devoirs du jury.
Je ne l'ai dit, notre conviction était faite. Aucun de nous ne doutait de la culpabilité de Jacques Verdier. Sur ce point, pas de discussion possible, mais fallait-il lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes ? Grave question. Oui, c'était la vie ; non, c'était la mort. Chacun des jurés donna son avis. Je me trompe ; ceux-là seulement prirent la parole qui inclinaient à l'indulgence. Ils rappellèrent que notre verdict allait frapper une tête innocente à côté d'une tête coupable, que sais-je ? toutes les théories que je l'ai développées il y a une heure. Les autres... me comprendras-tu ? Les autres restèrent silencieux. On condamne si la conscience l'ordonne ; mais, à motiver son vote, le courage manque.
Les autres ne parlèrent donc pas ; ils votèrent, et les circonstances atténuantes furent rejetées à la majorité de neuf voix contre trois.
Nous rentrâmes dans la salle d'audience.
Les conversations particulières s'arrêtèrent aussitôt et tous les yeux se dirigèrent vers nous. C'était moi de faire connaître le verdict du jury ; alors seulement jeus le sentiment exact de l'acte que je venais d'accomplir. Au moment de parler, j'hésitai ; une émotion inexprimable me serrait la gorge.
Cependant le président me demanda le résultat de notre délibération. Je ne répondis pas. Le président étonné renouvela sa question,

Je fis un violent effort sur moi-même, je me raidis, et, d'une voix que j'essayai vainement de rendre ferme et distincte :
— Sur mon honneur et sur ma conscience, dis-je, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : Oui, l'accusé est coupable.
Le président posa alors la question des circonstances atténuantes, et, en parlant, son regard, un regard que je n'oublierai jamais, semblait me dire : Maintenant que la justice des hommes est satisfaite, laissez quelque chose à faire à la justice de Dieu.
Mais je n'avais pas le droit d'entendre cet appel. Je n'étais que le mandataire de mes collègues.
A ma déclaration négative un cri déchirant résonna. Marthe Verdier venait de s'évanouir. Le brigadier Duacque l'emporta hors de la salle.
Le brave gendarme avait, pendant tout le cours du procès, témoigné à la jeune fille une tendre et respectueuse pitié. Les assistants se retirèrent silencieux et terrifiés. A coup sûr, chacun de ces hommes venus là comme à un spectacle, croyait au crime de l'accusé, mais chacun aussi était aisé de laisser à d'autres la responsabilité de l'arrêt de mort.
Quand, à notre tour, nous nous levâmes pour sortir, la foule s'ouvrit devant nous avec un mouvement de terreur qu'elle ne prit même pas la peine de dissimuler.
Je rentrai à l'hôtel où j'habitais. Il était neuf heures du soir, l'audience s'étant prolongée assez tard. Un souper frugal m'attendait, servi

dans ma chambre, mais je n'avais pas faim. Je repoussai la table, je me laissai tomber plutôt que je ne m'assis sur une chaise au coin de la cheminée, et, prenant ma tête entre mes mains, je m'abîmai dans un océan de réflexions.
— Tu viens de rayer un homme du nombre des vivants, me dis-je, en avais-tu le droit ? Oui, certes, tu as végéné la société.
— Sophisme ! répondit une voix intérieure. La société ne se venge pas.
— Soit ! mais elle se défend. Que deviendrait ses lois saluaires, quel frein s'opposerait aux passions mauvaises qui s'agitent dans les bas-fonds de l'humanité, si la vue d'un vieillard courbé sous la honte, si la vue d'une jeune fille en pleurs pouvaient désarmer ton bras ?
— Et si tu t'étais trompé ? reprit la voix.
Si je m'étais trompé ! A cette pensée tout mon sang me refusa au cœur et faillit m'étouffer. Je me levai d'un bond, et je fis quelques pas dans la chambre, haletant, trébuchant comme un homme ivre. Un voile de sang s'était étendu sur mes yeux. Les étincelles du foyer, la lumière de la lampe, tout prenait cette teinte évahissante mon cerveau, et, pour me défendre :
— C'est impossible, m'écriai-je, impossible ! Cet homme est coupable.
— Si tu t'étais trompé ? répéta la voix inexorable.
— Tais-toi, voix menteuse, ou dis-moi ton nom.

— Je m'appelle aujourd'hui le doute, demain peut-être je m'appellerai le remords.
Je retombai brisé sur ma chaise.
Combien de temps dura cet anéantissement du corps et de la pensée ? Je ne sais. Victor Hugo, qui a peint d'une si merveilleuse façon l'agitation du criminel voyant condamner un innocent à sa place, Victor Hugo pourrait seul essayer de décrire les terribles combats d'une âme qui doute et d'une conscience qui se révolte. Quant à moi j'y renonce. Tout ce que je puis dire, c'est que je souffrais un supplice auquel les plus atroces douleurs ne sauraient se comparer. Enfin je fus tiré de cet état par un léger coup frappé à la porte de ma chambre.
— Entrez ! dis-je machinalement. La porte s'ouvrit et un domestique de l'hôtel parut.
— Un homme et une jeune fille sont là, dit-il, qui désirent parler à monsieur.
Je n'y suis pour personne, m'écriai-je avec une sorte de violence.
Le domestique se retourna pour transmettre mon refus aux deux personnes qu'il précéda ; mais, sans attendre ma réponse, ces deux personnes étaient entrées à leur tour. Je me reculai avec terreur. L'une d'elles était Marthe Verdier.

— Quand on se trouve en face d'un homme qu'on a gravement et injustement offensé, on se sent saisi d'un malaise inexplicable ; quand on se trouve en face d'une fille dont on vient d'envoyer le père à l'échafaud, on voudrait que le sol s'entre-ouvre pour vous engloutir.
— Marthe Verdier lui ce sentiment sur son visage, et venant à moi :
— Je ne vous en veux pas, monsieur, dit-elle avec un triste sourire. Vous avez agi, je n'en doute pas, selon votre conscience.
Ces simples mots produisirent sur moi une impression plus pénible que n'aurait fait le plus vif reproche.
— Mademoiselle... balbutiai-je.
— Laissez parler l'enfant, dit une voix rude auprès de moi.
Je me retournai et, dans la personne qui accompagnait Marthe Verdier, je reconnus le brigadier Duacque.
— Eh quoi ! dis-je...
— Ce n'est pas de moi qu'il s'agit, interrompit le vieux soldat, mais d'elle. Laissez-la parler.
Il est vrai que Marthe, soit qu'elle fut encore sous le coup de ses émotions passées, soit qu'elle doutait du succès de sa démarche, ne se pressait pas de prendre la parole. La tête penchée sur sa poitrine, elle réfléchissait sans doute à ce qu'elle allait me dire.
— Mademoiselle, repris-je, croyez que s'il dépend de moi...

AU PETIT PARIS

Place Royale — NANTES

LA LIQUIDATION

DES RAYONS : CONFECTION POUR HOMMES
LITS ET MEUBLES CONTINUE !
et se terminera sous peu !

A PARTIR DU LUNDI 10 JUIN
et jusqu'à la fin du MOIS

RÉALISATION

AUX PRIX COURANTS

DE TOUT LE STOCK DE

TISSUS : LAINAGES - SOIERIES - COTON
TISSU D'AMEUBLEMENT
et CONFECTION pour DAMES

Avant REORGANISATION et AGRANDISSEMENTS de ces RAYONS

Occasions sans Précédent

LUNDI 10 JUIN, LA VENTE COMMENCERA A 13 h. 15